



Généralités

DCT Chambers Trucking Ltd. et Langley Freight Lines (90) Ltd. ont préparé notre rapport d'étape pour répondre aux obligations de notre organisation en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) et du Règlement canadien sur l'accessibilité (RCA). Le rapport d'étape de DCT Chambers Trucking Ltd. et Langley Freight Lines (90) Ltd. fait le point sur les progrès réalisés par notre organisation dans la mise en œuvre de son plan d'accessibilité.

Comment fournir des commentaires

Veillez envoyer vos commentaires à notre département informatique. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courriel, par téléphone ou par la poste en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

- **Courriel** : accessibility@chambersgroup.co
- **Téléphone** : 250-549-2157 ou 1-800-575-2355
- **Courrier** : 600 Waddington Drive, Vernon, BC, V1T 8T6

Pour plus d'informations sur la façon dont vous pouvez envoyer vos commentaires, consultez la description de notre processus de rétroaction. Ces informations se trouvent sur la page d'accueil de notre site web (Chambers Group).

<https://www.chambersgroup.co/accessibility-guide/>

Comment demander des formats de substitution

Vous pouvez utiliser les coordonnées indiquées ci-dessous pour nous demander une copie de la description de notre processus de rétroaction, ou de notre rapport d'étape dans les formats de substitution suivants : imprimé, gros caractères, braille, format audio ou un format électronique compatible avec la technologie d'adaptation conçue pour aider les personnes handicapées. Nous vous fournirons le format demandé dans les plus brefs délais. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre jusqu'à 20 jours.

Contactez-nous :

- **Courriel** : accessibility@chambersgroup.co
- **Téléphone** : 250-549-2157 ou 1-800-575-2355
- **Courrier** : 600 Waddington Drive, Vernon, BC, V1T 8T6
- **Page Facebook** : Chambers Group
- **Page Instagram** : chamberstransportationgroup
- **Site Web** : www.chambersgroup.co

Rétroaction

Nombre de soumissions de rétroaction reçues : Aucune à ce jour

Notre organisation n'a pas encore reçu de commentaires. Cependant, lorsque des commentaires sont reçus par le biais de notre processus de rétroaction, nous ferons un suivi de chaque soumission de rétroaction selon chaque domaine visé à l'article 5 de la LCA. Nous noterons également les mesures prises, les leçons apprises et ce que nous ferons à l'avenir, comme la formation des employés.

Consultations

Notre organisation continue de consulter les personnes handicapées par l'entremise de notre comité d'accessibilité. Nous continuons de consulter par le biais de :

- Des groupes de discussion avec le comité d'accessibilité sont tentés tous les 3 mois en personne ou par téléphone si tous les membres ne sont pas en mesure d'assister au siège social de Vernon. Nous avons 2 membres dans notre comité d'accessibilité, dont l'un est une personne handicapée.
- Nous nous concentrons sur chacun des obstacles identifiés en ce qui concerne chacun des domaines visés à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité.
- Nous enregistrons les groupes de discussion par des procès-verbaux de réunion. Nous avons discuté des options pour rendre notre bâtiment de Vernon accessible et avons fait venir plusieurs entrepreneurs sur le site pour fournir des devis qui ont été remis au directeur général pour examen.
- Les membres de l'accessibilité ont été encouragés à se familiariser avec les responsabilités, les obstacles et les handicaps de la Loi canadienne sur l'accessibilité, nos échéances en vertu de la loi et les modèles fournis par la Commission canadienne des droits de la personne.

Accessibilité :

Nos consultations continuent d'être rendues accessibles par appel téléphonique et par courriel si les consultations en personne n'étaient pas une option.

Nous avons rendu nos consultations accessibles par :

Nos consultations sont rendues accessibles par appel téléphonique, par courriel ou par des réunions Zoom.

Domaines visés à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)

Emploi

L'organisation continue de s'engager à bâtir un milieu de travail diversifié et inclusif parce que nous savons que nos employés sont essentiels au travail que nous accomplissons.

Obstacle 1 : Embauche

Mise à jour sur les progrès : L'organisation s'engage continuellement à recruter et à perfectionner des employés handicapés dans la mesure du possible. Nous continuons de promouvoir notre plan d'accessibilité auprès des responsables de l'embauche, d'évaluer les pratiques d'embauche actuelles et d'apporter des changements pour réduire les obstacles qui affectent les personnes handicapées. Nous continuons également d'évaluer et d'améliorer notre processus d'intégration des employés pour nous assurer que tous les nouveaux employés connaissent les outils et les ressources à leur disposition.

Nous avons maintenant une liste de contrôle d'orientation du personnel pour les nouveaux employés et les employés existants pour aider à ce processus.

Obstacle 2 : Mesures d'adaptation

Mise à jour sur les progrès : Nous savons que pour atteindre nos objectifs, nos employés doivent avoir accès aux bons outils et aux bonnes ressources. Nous continuons de nous engager à revoir et à améliorer la façon dont nous fournissons ces services, y compris en accélérant le processus. Nous atteindrons cet objectif en revoyant notre approche actuelle sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et en informant les employés de cette obligation. Nous passerons également à une approche centrée sur l'employé et la gestion de cas.

Pour ce faire, nous continuerons d'envisager de :

- Créer un fonds centralisé pour les mesures d'adaptation nécessitant de l'équipement de substitution (comme du mobilier, des logiciels, du matériel informatique et d'autres équipements spécialisés).
- Créer des lignes directrices et des ressources claires pour les gestionnaires qui expliquent leurs rôles et responsabilités et où ils peuvent obtenir des conseils d'experts sur le soutien aux employés et aux clients handicapés.

- Mettre à jour notre contenu Web interne pour inclure des informations sur l'accessibilité et le soutien aux personnes handicapées.

L'environnement bâti

L'organisation a des bureaux dans plusieurs emplacements en Colombie-Britannique et en Alberta. Nous nous efforcerons de créer un environnement de travail accueillant, accessible et inclusif pour nous assurer de respecter les meilleures pratiques.

Nous utiliserons une approche progressive pour faire une analyse environnementale et travailler à l'évaluation de certaines installations afin d'améliorer l'accessibilité. Nous ferons des efforts pour nous assurer que nos bureaux sont plus accessibles.

Nous prévoyons d'abord de nous concentrer sur des rénovations à fort impact et à faible coût, et de réaliser des améliorations à plus grande échelle sur le long terme. Lors de la conception et de la modernisation des espaces de bureau, nous consulterons les personnes handicapées pour assurer la couverture, la fonctionnalité et la convivialité des éléments d'accessibilité.

Nous ferons la promotion de ces espaces de bureau accessibles, ainsi que des équipes qui peuvent aider les employés avec leurs besoins en matière d'accessibilité.

Objectif final : Les propriétés, les installations et les lieux de travail que nous louons ou possédons sont inclusifs et accessibles.

Obstacle 1 : Actuellement, notre bureau principal n'est pas accessible.

Mise à jour sur les progrès : Notre bureau de Vernon a subi des rénovations en 2025 pour ouvrir le plan d'étage permettant l'accessibilité. L'entrée, les sorties et les toilettes continuent d'être une priorité et sont en cours d'amélioration. Les employés ont la possibilité de travailler à domicile s'ils ne sont pas en mesure d'accéder au bâtiment.

Technologies de l'information et des communications

Comme la société compte de plus en plus sur le partage et la communication d'informations par voie numérique, nous continuerons de nous assurer que l'accessibilité est prise en compte dès le début de chaque projet.

Nous comprenons l'importance que tout le monde, y compris les personnes handicapées, puisse accéder à ce dont il a besoin par l'entremise de notre site Web et de nos communications.

Pour assurer un accès sans obstacle à nos technologies de l'information et des communications, nous nous engageons continuellement à :

- évaluer les logiciels, le matériel informatique et les autres outils existants pour confirmer qu'ils sont accessibles et qu'ils fonctionnent bien avec les technologies d'adaptation ;
- consulter les personnes handicapées pour en apprendre davantage sur les obstacles auxquels elles sont confrontées et qui ont une incidence sur leur capacité d'accéder aux technologies de l'information et des communications ;
- consulter les personnes handicapées lorsque nous achetons ou concevons de nouvelles solutions de technologies de l'information pour nous assurer que les considérations d'accessibilité sont incluses dans les exigences opérationnelles.

Nous avons réalisé les progrès suivants dans l'élimination des obstacles identifiés dans notre plan d'accessibilité :

Obstacle 1 : Logiciels, matériel informatique et autres outils existants

Mise à jour sur les progrès : Nous avons évalué nos logiciels, notre matériel informatique et nos autres outils existants et avons créé les Solutions d'accessibilité basées sur les appareils, qui offrent des options d'accessibilité pour les personnes malentendantes, malvoyantes, neurodivergentes, ayant des troubles d'apprentissage, des problèmes de mobilité ou de santé mentale, auxquelles quiconque au sein de notre organisation peut accéder.

Communications, autres que les technologies de l'information et des communications

Sur demande, nous nous engageons à fournir ces formats de substitution dès que possible et dans les délais indiqués dans le Règlement canadien sur l'accessibilité : imprimé, gros caractères, format audio, et un format électronique compatible avec une technologie d'adaptation destinée à aider les personnes handicapées.

Nous avons réalisé les progrès suivants dans l'élimination des obstacles identifiés dans notre plan d'accessibilité :

Obstacle 1 : La communication avec le client n'est pas toujours accessible.

Mise à jour sur les progrès : Notre organisation continuera de s'assurer que les communications incluent des formats de substitution et, sur demande, nous nous engageons à fournir ces formats de substitution dès que possible et dans les délais indiqués dans le Règlement canadien sur l'accessibilité.

L'acquisition de biens, de services et d'installations

L'approvisionnement fait partie de l'atteinte de nos objectifs en matière d'accessibilité. Nous continuerons de nous assurer que les considérations relatives à l'accessibilité sont intégrées au processus de demande. Nous essaierons de nous assurer que nos partenaires et nos clients

tiennent compte des exigences en matière d'accessibilité dès le début d'un processus d'approvisionnement. Cela aidera à garantir que nos biens et services seront accessibles et que le processus d'approvisionnement se déroulera rapidement.

Pour nous assurer de pratiquer un approvisionnement accessible, nous allons :

- former toutes les personnes impliquées dans le processus d'approvisionnement pour assurer la prise en compte de l'accessibilité et enseigner aux autres les normes d'accessibilité.

Objectif final : Nos employés et nos clients peuvent accéder aux outils et aux ressources dont ils ont besoin pour interagir avec nous.

Nous avons réalisé les progrès suivants dans l'élimination des obstacles identifiés dans notre plan d'accessibilité :

Obstacle 1 : Nos partenaires et nos clients peuvent ne pas tenir compte des exigences en matière d'accessibilité dès le début d'un processus d'approvisionnement.

Mise à jour sur les progrès : Notre organisation continuera de s'assurer que les considérations relatives à l'accessibilité sont intégrées au processus de demande.

La conception et la prestation de programmes et de services

Nous nous engageons à revoir et à développer des programmes et des services sous l'angle de l'accessibilité.

Pour ce faire, nous allons :

- consulter les personnes handicapées lorsque nous élaborons ou révisons des programmes ou des services ;
- éduquer les employés sur les normes d'accessibilité existantes ;
- nous assurer que toutes les informations officielles sont aussi accessibles que possible.

Objectif final : Nos programmes et services sont conçus et fournis d'une manière à ce que tout le monde puisse y accéder. Toute personne qui interagit avec nous est satisfaite de l'accessibilité de nos programmes et services.

Nous avons réalisé les progrès suivants dans l'élimination des obstacles identifiés dans notre plan d'accessibilité :

Obstacle 1 : Par le passé, notre organisation n'a pas toujours tenu compte de l'accessibilité dans la conception et la prestation de programmes et de services.

Mise à jour sur les progrès : Nous sommes maintenant engagés à revoir et à développer des programmes et des services sous l'angle de l'accessibilité, avec la consultation de notre comité d'accessibilité.

Transport

L'objectif du domaine du transport en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité est d'assurer

un réseau de transport fédéral sans obstacle.

Le Chambers Transportation Group maintient une flotte de véhicules commerciaux pour transporter des résidus de bois, des liquides en vrac, du vrac sec, des produits forestiers, du minerai, des agrégats et des matériaux de construction. La flotte est composée de camions de classe 8 à cabine de jour et à cabine couchette, qui n'ont aucune modification liée à l'accessibilité. Dans les cas où un employé nécessite des caractéristiques d'accessibilité pour utiliser un véhicule de la flotte, une mesure d'adaptation devra être explorée.

À l'heure actuelle, Chambers Transportation Group ne possède aucun véhicule de flotte qui répondrait à la définition technique de véhicule accessible, à savoir un véhicule à moteur conçu et fabriqué, ou converti, dans le but de transporter des personnes utilisant des aides à la mobilité.

Pour assurer une plus grande accessibilité, Chambers Transportation Group travaillera avec les fabricants de tracteurs et de remorques sur la conception de l'équipement afin de réduire les obstacles qui ont un impact sur les personnes handicapées.

Objectif final : Évaluer les exigences en matière d'accessibilité pour les véhicules du Chambers Transportation Group en se concentrant sur les normes d'accessibilité actuelles et futures, et en s'assurant que les achats de la flotte respectent ces normes.

Nous avons réalisé les progrès suivants dans l'élimination des obstacles identifiés dans notre plan d'accessibilité :

Obstacle 1 : La flotte est composée de camions de classe 8 à cabine de jour et à cabine couchette, qui n'ont aucune modification liée à l'accessibilité. À l'heure actuelle, notre organisation ne possède aucun véhicule de flotte qui répondrait à la définition technique de véhicule accessible, à savoir un véhicule à moteur conçu et fabriqué, ou converti, dans le but de transporter des personnes utilisant des aides à la mobilité.

Mise à jour sur les progrès : Dans les cas où un employé nécessite des caractéristiques d'accessibilité pour utiliser un véhicule de la flotte, une mesure d'adaptation devra être explorée. Nous continuerons d'évaluer les exigences en matière d'accessibilité pour les véhicules de l'organisation en se concentrant sur les normes d'accessibilité actuelles et futures, et en s'assurant que les achats de la flotte respectent ces normes.

Autres progrès

Le Chambers Transportation Group fait la promotion de la diversité et de l'inclusion en :

- bâtissant une main-d'œuvre inclusive et diversifiée qui respecte tout le monde ;
- utilisant une approche de tolérance zéro pour les comportements irrespectueux ;
- utilisant un processus cohérent pour enquêter sur la discrimination.

Nous continuerons d'améliorer la culture de notre organisation en :

- incluant les personnes handicapées et en renseignant les employés sur les obstacles auxquels elles sont confrontées ;

- nous assurant que toutes les communications, les discussions et l'engagement avec les employés sont accessibles ;
- nous assurant que tout le monde peut accéder à nos événements ;
- remédiant aux obstacles ou aux limitations qui affectent les personnes handicapées et les empêchent de participer pleinement ;
- encourageant le personnel à suivre une formation sur la diversité et l'inclusion.

Nos employés comprennent ce que signifie l'accessibilité et pourquoi elle est importante. Ils ont les outils pour faire de nous un employeur et un fournisseur de services plus accessible et inclusif.

Conclusion

Le Chambers Transportation Group s'engage à éliminer les obstacles et les limites qui affectent les personnes handicapées en mettant en œuvre ce plan d'accessibilité. Nous avons été guidés par les principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité.

Nous consulterons et nous nous assurerons que toute nouvelle initiative est développée sous l'angle de l'accessibilité. Cela nous aidera à nous assurer que nous prenons en compte tous les points de vue pertinents dans les premières phases d'un projet ou d'un processus d'approvisionnement.

Ce plan est notre première étape pour nous assurer de réduire ou d'éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées afin que tout le monde puisse participer pleinement à nos programmes et services.

Nous valorisons la diversité et l'inclusion, et nous comprenons l'importance que nos politiques, pratiques, programmes et services soient accessibles.

Nous nous engageons à travailler vers l'objectif du gouvernement du Canada d'être exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040.

Obstacles connus à l'accessibilité dans notre milieu de travail :

Obstacle	Comment le réduire ou l'éliminer
Absence de signalisation ou signalisation de mauvaise qualité pour les places de stationnement accessibles, les voies de circulation, les portes d'entrée, le bureau de service, le plan d'évacuation, les toilettes, etc.	Ajouter une signalisation tactile et un texte en gros caractères à contraste élevé lorsque possible.
Zones de débarquement et de ramassage des passagers absentes ou mal identifiées.	Fournir une rampe de trottoir dédiée à tous les sites présentant un changement de niveau.
Difficile de s'orienter pour se rendre au bureau, en revenir et à l'intérieur.	Ajouter de nouveaux accessoires ou meubles pour améliorer la circulation et fournir un contraste à la signalisation.
La communication avec le client n'est pas toujours accessible.	S'assurer que la communication comprend des formats de substitution : appareils d'aide à l'audition, etc.
Toilettes peu accessibles.	Ajouter des toilettes, des lavabos, des barres d'appui, des portes automatisées et des distributeurs accessibles.

Nous travaillerons également à réduire ou à éliminer les obstacles en :

- nous assurant que l'accessibilité est prise en compte dans tout projet d'amélioration des installations ;
- partageant et en utilisant des principes, des règles et des pratiques d'approvisionnement accessibles, dans la mesure du possible ;
- nous assurant que l'enlèvement de la neige et de la glace sur les voies piétonnières est priorisé.